



BVABO

Bulletin d'information

de l'association « Bien vivre au Bois d'Oingt »- 15 - 14 février 2026

Avec intérêt, comme tous les citoyens, nous suivons les actualités et la préparation des élections municipales qui se dérouleront les **15 et 22 mars 2026**.

Nous sommes concernés par l'élection des conseillers municipaux mais aussi, par celle des représentants de la commune à la Communauté de communes Beaujolais Pierres dorées. Sur le même bulletin de vote, nous déciderons de ceux qui vont nous représenter pendant six ans.

Nous sommes intéressés par de nombreux sujets qui figurent dans nos statuts : *la qualité de vie, l'accessibilité des lieux publics et des voiries, le patrimoine, la culture, la formation des jeunes, l'urbanisme, les paysages...*

Le PLU intercommunal

Comment construire en conservant notre identité locale ?

Des changements vont intervenir à la Communauté de communes, avec la préparation d'un PLU intercommunal dont les règles s'appliqueront à tous les villages de la CCBPD. Toutes les communes n'ont pas voté en faveur de ce changement, mais la majorité a décidé. A Val d'Oingt, nous qui venons de terminer au Bois-d'Oingt le texte d'un PLU propre au Bois-d'Oingt, PLU qui n'a pas été mis en harmonie avec ceux de Oingt et de Saint-Laurent, nous avons expérimenté les difficultés de l'entreprise.

Les PLU fixent la loi des règles d'urbanisme. Il faut avoir une bonne loi et ensuite, il faut avoir des personnes qualifiées pour les faire appliquer. Les textes de loi doivent être le plus précis possible. Nous voyons déjà que tout n'a pas été prévu, et même que se sont glissées dans le texte des erreurs « volontaires » ou non, qui empêchent la traduction pratique sur le terrain.

*Exemple : le commissaire enquêteur avait recommandé que figure dans le texte du PLU du Bois-d'Oingt, la référence à la **Charte de qualité paysagère**, adoptée par la CCBPD en 2019. Il s'agissait d'un texte rédigé collectivement par la commission urbanisme de la CCBPD, avec les spécialistes du CAUE. Cette charte aurait dû faire référence, pour tous et faciliter ensuite la mise en place du PLUI.*

Mais la commune de Val d'Oingt, qui sans doute n'en voulait pas, a trouvé moyen de limiter son application à deux petites zones du territoire (zones UA et UH) alors que le PLU et le texte de la charte identifient des zones patrimoniales dans les secteurs UB et UC qui vont connaître de nombreuses constructions et divisions de parcelles. Un bon moyen de contourner le texte de la Charte.

Les personnes qualifiées qui vont gérer ces dossiers d'autorisation. Il faut du temps pour se former. Il faut de l'autorité pour imposer l'application des règles. L'urbanisme n'est pas une discipline universitaire qui donne le niveau de compétence. Il faut s'investir et apprendre. Il ne faut pas être

désavoué par les élus. Il faut être recruté à un niveau de rémunération suffisant pour avoir envie de rester et avoir une chance de promotion.

La CCBPD n'a pas eu les personnels déjà formés issus des anciens services de la DDT. Les services mis en place au centre administratif, n'étaient là que pour pouvoir traiter au cas par cas, les demandes des communes volontaires. Qui dans les communes ira vérifier que les travaux ont bien été réalisés en conformité avec la demande de permis de construire ? Selon la personnalité du maire, les règles seront ou non préservées.

La formation des jeunes à l'art et à la culture

Compléter les formations scolaires

La CCBPD a décidé en 2014, lors de la fusion de ses 4 communautés de communes, de ne pas prendre de compétence culturelle. Mais elle a été unanime à vouloir candidater pour obtenir le label **Pays d'art et d'histoire**. La DRAC a imposé de s'associer avec la ville de Villefranche qui avait aussi ce projet. Le résultat a été assez rapide après deux ans d'inventaire des richesses locales et l'élaboration d'un dossier projet, le label a été accordé pour dix ans.

Le siège est à Villefranche, mais un CIAP (centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) multi-sites a été prévu, avec, en ce qui nous concerne, une implantation à Theizé, au Château de Rochebonne. Ce Centre devrait pouvoir débiter dès les premières années de ce mandat. C'est ce qui est attendu. Il permettrait aussi de commencer la politique culturelle en direction des jeunes scolaires et des familles et d'accueillir des ateliers pour des classes.

Où en est-on de ce rapport avec la culture ?

La période du COVID n'a pas facilité la tâche, mais depuis, le dynamisme du projet PAH a été freiné par diverses circonstances qui ont paralysé son efficacité. Peu de postes de personnels (2) recrutés à un niveau de salaire de catégorie C, peu de communication en direction des communes de la CCBPD, peu de contrôle. Il ne reste que 3 ans avant la fin du contrat, justement le temps nécessaire pour reprendre ce dossier au sein de la CCBPD.

Autour de nous, où en sont les autres ?

Ils ont beaucoup progressé

La CCBPD et la culture

Pourquoi faudrait-il laisser les habitants de la Communauté de communes beaujolais Pierres dorées à l'écart de la culture ?

1 - le Pays d'art et d'histoire

Nous, élus de la CCBPD, avons travaillé sur le dossier de candidature au Label Pays d'art et d'histoire en 2017-2019, avec la ville de Villefranche et la CAVBS. Nous avons été labellisés en 2019 avec ces deux collectivités.

Nous restons à l'écart de nombreuses réalisations. Pourquoi ?

Autour de nous

2- Pour les bibliothèques : A Belleville et à Trévoux, c'est la communauté de communes qui pilote le réseau des bibliothèques. A Villefranche, la médiathèque Mendès France joue un rôle collectif.

3- Pour l'enseignement artistique et culturel, plusieurs Communautés de communes ont adhéré à la **Charte pour l'éducation artistique et culturelle (des projets avec l'éducation nationale).**

Depuis 2015, la COR a signé une convention pour l'éducation aux arts et à la culture, renouvelée en 2022 pour 3 ans. **En 2026, la COR annonce une politique culturelle de territoire et crée au 1 avril 2026 un poste d'animateur.**

Projet d'une médiathèque départementale à Tarare annoncée par le président du département dans le bâtiment J.B. Martin, ancienne usine classée en 1987.

En 2022-2026, Villefranche et la CAVBS qui ont pris en charge le développement culturel et touristique adoptent la Charte de l'EAC.

Le Pays d'art et d'histoire Beaujolais a préparé tout un programme pour accompagner Villefranche et la CABVS dans ce projet. **Voir projet imprimé en 2023.**

4- Dans les Pierres dorées ? Un grand vide culturel ? Le centre d'interprétation de l'architecture et du Patrimoine (PAH) et ses futurs locaux au château de Rochebonne à Theizé en 2026 ? Faire avancer cette implantation et desservir les villages proches.

5- A Val d'Oingt

Les scolaires et les collèges. Deux collèges au Bois-d'Oingt : près de 1000 collégiens.

Ils n'ont pas accès à une médiathèque de qualité, comme à Châtillon ou à Anse.

Ils ne viennent pas dans les petites médiathèques de Val d'Oingt.

Ils n'auront pas leur place dans les petits locaux de la maison Pichat. 13-2-2026

Les engagements pris en 2020

Envers les associations de culture et patrimoine

L'équipe municipale actuelle a-t-elle tenu les engagements qu'elle avait pris envers nous en 2020 ? *très peu malgré les promesses.*

Nous avons posé aux listes candidates, des questions variées. = Voir le texte de 2020

<https://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/images/BVABO/2026/2020electionsculture.pdf>

Nous avons reçu des engagements signés :

<https://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/images/BVABO/2026/2020electionsPT.pdf>

bilan à suivre ...